



Honoraires et per diem des consultants de la coopération internationale

Y a-t-il une grille de rémunération ?
Quels sont les tarifs du marché dans notre secteur ?
Les honoraires sont-ils alignés sur le secteur privé ?
Voici quelques pistes pour les consultants débutants !



HONORAIRES DES CONSULTANTS

Y a-t-il une grille de rémunération ?

Il n'existe pas de grille de rémunération pour les consultants intervenant dans le secteur de la coopération internationale. Les contrats entre bureaux d'études et consultants sont des contrats de droit privé ; la rémunération se négocie avec chaque bureau d'études.

Les honoraires sont-ils alignés sur le secteur privé ?

Les honoraires dans le domaine de la coopération internationale sont très inférieurs aux honoraires d'expertise dans les pays industrialisés.

Quelle est la fourchette de rémunération par jour ouvré ?

Il y a deux sortes d'expertise internationale :

- les expertises de court terme, dont les honoraires se négocient de 350 à 600 euros par jour ouvré, la moyenne étant de 350 à 400 pour un consultant junior et de 450 à 500 pour un consultant senior (600 euros pour les consultants senior +++). L'AFECTI encourage les consultants à refuser des tarifs inférieurs à 350 euros, afin de ne pas casser le marché.
- les expertises de long terme, dont les honoraires sont un peu plus faibles. Ils se négocient de 350 à 450 euros par jour ouvré.

Les honoraires des consultants nationaux sont plus faibles, de l'ordre de 200 à 300 euros par jour ouvré.

Est-il possible de négocier sa rémunération avec les bureaux d'études ?

Il est parfois possible de négocier avec les bureaux d'études intervenant dans les projets de coopération internationale, mais leur marge est généralement faible. Cela dépend notamment de la taille du bureau d'études, de l'expérience spécifique que l'on peut apporter, du type de contrat, etc.

Cette fiche pratique a fait l'objet d'un travail de réflexion conjoint, Merci en particulier à Guillemette Majesté, Laetitia Gérard, Christophe Valingot, François-Xavier de Perthuis et Carole Berrih pour leurs contributions.

Ce document a vocation à guider les consultants intervenant dans le domaine de la coopération internationale. Il reflète les expériences de leurs auteurs et ne reflète pas nécessairement les pratiques de tous les bailleurs de fonds et bureaux d'étude.

© AFECTI Septembre 2017



HONORAIRES DES CONSULTANTS

Quelle est la marge des bureaux d'études sur les honoraires des consultants

Les bureaux d'étude ont des charges de fonctionnement (représentations à l'étranger, salaires du personnel support, etc), qui sont prises en compte sur les honoraires des experts des projets qu'ils gagnent. Il y a ainsi une variation parfois importante entre les rémunérations versées par les bailleurs touchées par les bureaux d'études et les rémunérations versées par les bureaux d'études aux consultants.

Dans le cas de l'Union européenne, la fourchette est la suivante :

Catégorie d'expert	Honoraires / expert / jour versés par les bailleurs aux bureaux d'étude	Honoraires / expert / jour versés par les bureaux d'étude aux consultants
Consultant international senior	800 à 1200 euros	450 à 600 euros
Consultant international junior	400 à 450 euros	350 à 400 euros
Consultant national	200 à 400 euros	200 à 300 euros

Quelles sont mes chances d'être recruté/e ?

Il y a une forte concurrence entre les bureaux d'études. Les CV des experts comptent pour une part importante dans la note finale du bureau d'études shortlisté, fréquemment plus importante que la proposition technique. Il est ainsi souvent demandé que les experts présentent plus de 10 ans d'expérience à l'international dans un domaine d'activité spécifique. Les CV trop généralistes ou éparpillés ont peu de chances d'être sélectionnés. Quelques éléments pouvant faciliter votre recrutement : des honoraires dans la fourchette basse pour vos premiers contrats ; un diplôme d'études supérieures, en particulier niveau doctorat ; un CV adapté.

N'hésitez pas à suivre [la formation en ligne sur le CV proposée par l'AFECTI](#) (gratuite pour les adhérents)



PER DIEM DES CONSULTANTS

Qu'est-ce qu'un per diem ?

Un per diem est une somme nécessaire à la réalisation de la mission, calculée par jour de travail hors de son domicile. Les per diem couvrent le logement, les repas, les frais de transport sur le lieu de la mission et les frais divers.

Les frais de transport compris dans les per diem ne comprennent que les frais de transport dans la ville où l'expert/e est déployé/e. Les frais de transport internationaux ou les frais de transport entre deux villes éloignées où a lieu la mission ne peuvent être imputés sur les per diem. Ils apparaissent dans une autre rubrique du budget.

Théoriquement, les per diem ne sont pas imposables car ils ont vocation à être dépensés en tout ou partie en mission.

Y a-t-il une grille pour les per diem ?

Il existe plusieurs grilles, selon les institutions et organisations commanditaires.

La [Commission de la fonction publique internationale](#) des Nations Unies publie ainsi chaque mois une grille de per diem pour les personnels voyageant dans le cadre d'une mission officielle des Nations Unies. Ce document n'est cependant pas public pour les personnels hors du système onusien.

L'Union européenne publie également une grille pour les per diem, qui est ré-actualisée chaque année. La dernière actualisation date du mois de mars 2017: https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/perdiems-2017-03-17_en.pdf. Le per diem varie en fonction du niveau de vie du pays de 87 euros à 425 euros. Quelques exemples : 141 euros en Tunisie, 243 euros en Argentine, 316 euros au Gabon, 360 euros à Singapour.

Les per diem des missions réalisées pour des ONG sont en pratique inférieurs au per diem de l'UE—certaines organisations mentionnent [une différence de 45%](#) entre les per diem de l'UE et ceux des ONG.

Bien que les per diem soient théoriquement fixés par l'Union européenne, c'est en pratique souvent le bureau d'études qui propose ce montant au consultant.

Les per diem sont-ils applicables pour les missions de long terme et de court terme ?

Pour les missions de long terme, les bureaux d'études ne donnent généralement pas de per diem, mais proposent un forfait mensuel pour couvrir les dépenses. Le montant varie en fonction du niveau de vie du pays, entre 1 000 et 1 500 euros par mois. Pour les missions de court terme, c'est en général le montant fixé dans la grille qui sera utilisé.